

A. Identifier des facteurs de précarité domiciliaire ou d'itinérance

Les personnes LGBTQIA2+ sont surreprésentées parmi les personnes en situation d'itinérance ou de précarité domiciliaire. Des facteurs spécifiques contribuent à mener et maintenir les communautés LGBTQIA2+ dans une situation d'itinérance ou de précarité domiciliaire :

1. Subir des discriminations ou des violences fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité ou expression de genre dans plusieurs sphères, notamment liées à l'emploi et l'accès au logement ;
2. Subir des sorties d'institution mal ou non planifiées (centre jeunesse, DPJ, milieu carcéral, hôpital, services sociaux, etc.) ;
3. Être expulsé-e du milieu familial ou du domicile en raison de son identité de genre ou orientation sexuelle ;
4. Être victime de profilage ou de judiciarisation du fait de son identité LGBTQIA2+ ;
5. Vivre une invalidation de ses expériences de violences conjugales et sexuelles, notamment dans les ressources séparées selon le genre ;
6. Rencontrer diverses difficultés d'accessibilité dans les soins de santé et de services sociaux et devoir parfois se dévoiler et subir des violences pour se faire soigner (on peut par exemple penser au dossier médical ou à la carte de la RAMQ qui affichent l'ancien prénom ou qui n'affichent pas la bonne mention de sexe) ;
7. Éprouver des difficultés d'accès à des services et des soins d'affirmation du genre appropriés (ex.: stabilité financière et domiciliaire insuffisante pour entreprendre un suivi en hormonothérapie, planifier une convalescence post-opératoire, etc.).

Il est essentiel de reconnaître que les personnes LGBTQIA2+ en situation d'itinérance ou de précarité domiciliaire ont des réalités et des trajectoires variées. Certaines caractéristiques participent à une trajectoire en itinérance ou précarité domiciliaire comme le fait d'être **jeune, trans** ou **non-binaire**, une **femme, migrant-e** ou **réfugié-e, autochtone, racisé-e**. D'autres facteurs incluent :

- consommer des drogues ;
- être judiciarisé-e ;
- avoir des enfants ;
- pratiquer le travail du sexe.

B. Reconnaître l'itinérance cachée et la précarité domiciliaire

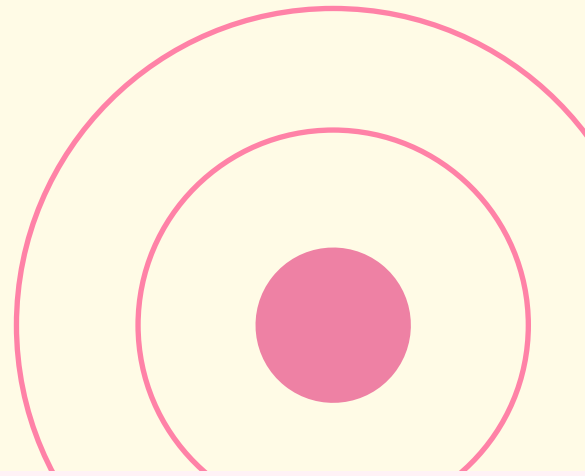
Les personnes LGBTQIA2+ tendent à éviter d'être visibles dans la rue et elles ont tendance à ne pas se considérer en situation d'itinérance ou de précarité domiciliaire si elles «ont un endroit où dormir». Ainsi, elles ne vont pas toujours chercher le soutien qui est pourtant disponible. Voici quelques indices de précarité domiciliaire :

- Ne pas se sentir en sécurité à son domicile ;
- Utiliser sa voiture comme domicile temporaire ou permanent ;
- Résider dans un domicile qu'iel considère comme surpeuplé ;
- Résider dans un lieu ni prévu ni approprié à l'habitation (garage, cabanon, entrepôt, etc.) ;
- Ignorer combien de temps le logement sera disponible et sous quelles conditions (ex.: pas de bail) ;
- Séjourner dans un hébergement de courte durée (maison de chambres, hôtel, etc.) ;
- Consacrer la majeure partie de son revenu à son logement ;
- Résider dans un domicile qui cause préjudice à sa santé (pas accès à l'eau potable et au chauffage, présence de moisissures, présence de vermine, mesures d'accessibilité inadéquates, etc.).

Être contraint·e de :

- Rester à son domicile malgré son désir de le quitter ;
- Changer souvent d'endroit pour se loger (ex.: le *couchsurfing*) ;
- Habiter sur des terrains de camping ou dans une tente ;
- Habiter avec de la famille, des ami·es ou des connaissances (ex.: à la suite d'une expulsion ou après avoir fui une situation de violence) ;
- Performer des actes sexuels pour avoir accès à un domicile ou le conserver.

A. Postures à adopter



ABANDONNER

l'argument
«exclure pour protéger»



Reconnaître que l'exclusion des personnes LGBTQIA2+ d'un endroit par peur qu'elles vivent des violences est une violence en soi : elles se retrouvent à la rue.

CESSER

d'infantiliser les personnes non-LGBTQIA2+ qui fréquentent les ressources



Reconnaître leur agentivité en cessant de penser qu'elles ne sont pas prêtes à côtoyer des personnes LGBTQIA2+ et qu'elles ne peuvent pas être sensibilisées sur ces enjeux.

COMBATTRE

les préjugés sur les personnes LGBTQIA2+



Rejeter l'utilisation de stéréotypes selon lesquels les personnes LGBTQIA2+ représentent un danger pour les autres bénéficiaires.

AVOIR CONSCIENCE

que les résistances sont souvent internes



Reconnaître que les changements sont plus souvent entravés par les équipes de travail, les directions ou les conseils d'administration que par les personnes qui utilisent les ressources.

ÉVITER

de reporter à plus tard



Utiliser les ressources existantes diversifiées et adaptées aux spécificités de son organisme pour améliorer ses pratiques.

B. S'outiller pour mieux accueillir

Modifier ses politiques internes en s'assurant de :

- Préciser les définitions de la violence et de l'inclusion selon l'organisme;
- Créer une politique contre la discrimination qui inclut les discriminations LGBTQIA2+ et l'appliquer systématiquement;
- Afficher les politiques afin qu'elles soient facilement accessibles;
- Désigner explicitement les personnes ressources vers lesquelles se tourner si des violences ont lieu;
- Modifier les formulaires afin qu'ils soient inclusifs, notamment en laissant un espace pour le prénom choisi et les pronoms.

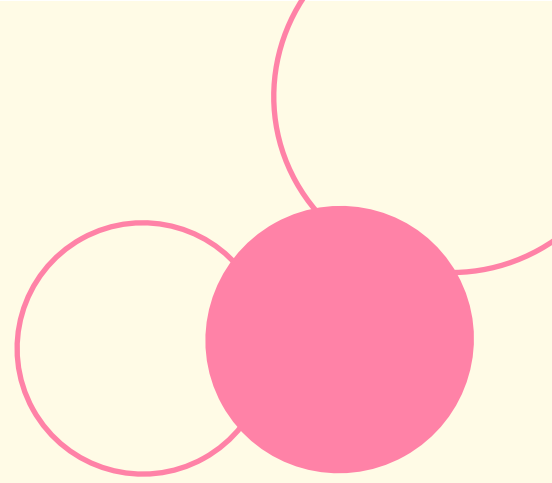
Sensibiliser ses collègues et son équipe en s'assurant de :

- Ne pas faire reposer le fardeau de l'éducation sur les enjeux LGBTQIA2+ sur les épaules des personnes concernées;
- Préciser pendant les entrevues d'embauche qu'il s'agit d'un milieu inclusif;
- Tenir des formations obligatoires après l'embauche pour sensibiliser le personnel;
- Systématiser les pratiques inclusives comme présenter ses pronoms et prénoms choisis;
- Évaluer régulièrement les progrès, les enjeux et les solutions mises en place pour en optimiser le contenu en continu, par exemple, en les intégrant dans les réunions d'équipes ou en faisant des bilans réguliers.

« Ici, on accueille des personnes, pas des orientations sexuelles ou des identités de genre »

Voilà une phrase que l'on entend souvent. Il est crucial de reconnaître que les personnes ne sont pas toutes accueillies de la même façon au sein des organismes. Différentes formes d'exclusion et de discrimination affectent négativement leur parcours et l'utilisation des ressources. Ignorer les réalités et les besoins spécifiques de certaines populations revient à négliger leurs difficultés passées et présentes. Le fait de reconnaître les besoins spécifiques des différentes populations permet d'ajuster son environnement et ses pratiques afin que les personnes LGBTQIA2+ se sentent bienvenues et le soient réellement. Au-delà de l'arc-en-ciel sur la porte, les pratiques inclusives doivent être intégrées de manière systématique et nécessitent un engagement actif.

C. S'outiller pour mieux intervenir



Favoriser les approches d'intervention qui:

- **Sont sensibles** aux traumatismes (*trauma-informed*) ;
- **Sont axées** sur la réduction des méfaits ou des risques ;
- **S'ancrent** dans une perspective anti-oppressive ;
- **Sont transaffirmatives** et qui soutiennent l'exploration de genre ;
- **Sont axées** sur la bienveillance et l'*empowerment* ;
- **Permettent** d'individualiser les pratiques en fonction des besoins réels des personnes ;
- **Permettent** de briser l'isolement (ex.: des groupes de discussion) ;
- **Offrent** des occasions de s'exprimer au-delà de la souffrance et des enjeux d'itinérance LGBTQIA2+ ;
- **Offrent** des espaces en non-mixité choisie.

Favoriser la sécurité des personnes LGBTQIA2+:

- **En évitant**, lorsque possible, le recours aux services de sécurité privés et aux forces de l'ordre ;
- **En offrant** du matériel de réduction des méfaits ou des risques (ex.: pour l'injection d'hormone, la consommation, la promotion du sécurisexe (*safer sex*)) ;
- **En ayant** des espaces non genrés ;
- **En offrant** du matériel d'affirmation de genre ;
- **En ayant** des listes de personnes-ressources et de services inclusifs et sécuritaires.

Rendre ses interactions inclusives en s'assurant de:

- **Se présenter** avec ses pronoms à chaque première rencontre ;
- **Respecter** l'autodétermination et l'intimité des personnes, en évitant les questions intrusives ;
- **Accueillir** la sensibilité de chacun·e et ne pas présumer de l'identité ou des réalités des personnes, tout en ne forçant pas de dévoilement ;
- **Prendre** en compte la méfiance causée par des expériences de discrimination passées, que peuvent ressentir les personnes LGBTQIA2+ envers les intervenant·es ;
- **Demander** directement à chaque personne quels sont ses besoins d'adaptation et les réactions désirées en cas de micro-agression, mégenrage (*deadnaming*), violences LGBTQ+phobes, etc.

Travailler activement sur ses pratiques et ses idées:

- **En faisant preuve** d'autoréflexion, en se questionnant sur ses pratiques et idées de façon continue ;
- **En reconnaissant** les agressions commises et en faisant preuve d'humilité quand on en commet ;
- **En ayant** conscience de ses privilèges et biais ;
- **En reconnaissant** collectivement ses erreurs et faux-pas (se reprendre entre soi, être humble, reconnaître ses limites, etc.), comme équipe de travail.

Revendications

Un engagement continu est nécessaire pour pérenniser des changements de pratiques et pour mieux répondre aux besoins des personnes LGBTQIA2+ en situation d'itinérance ou de précarité domiciliaire.

Voici quelques revendications en ce sens :

- Reconnaître les enjeux spécifiques des personnes LGBTQIA2+ en situation d'itinérance ou de précarité domiciliaire pour une meilleure prise en charge et une réponse adaptées, notamment en rassemblant les conditions nécessaires à leur inclusion lors de l'attribution des financements et la mise en œuvre des initiatives de prévention et de lutte à l'itinérance.
- Faciliter les processus de transition légale en éliminant la bureaucratie inutile et les coûts. Permettre le changement de nom et de mention de sexe sans exiger de certificat de naissance original.
- Repenser les centres jeunesse, les services sociaux et la DPJ pour intégrer les réalités des jeunes LGBTQIA2+.
- Promouvoir et financer l'accès aux formations LGBTQIA2+ dans les réseaux de la santé, et communautaire, publics et parapublics.
- Assurer un accès universel et gratuit à l'ensemble des soins de santé, y compris les soins liés au VIH/SIDA et les soins d'affirmation de genre, aux médicaments et au matériel nécessaire (ex.: matériel d'injection), et ce, sans égard au statut migratoire.
- Reconnaître que les services de police, les services de sécurité privés et les escouades mixtes (EMMIS) participent à la judiciarisation, au profilage et à l'abus des personnes LGBTQIA2+, particulièrement celles qui vivent dans la rue.
- Mettre fin à la criminalisation de la non-divulgence du statut sérologique (VIH/SIDA) lorsque la charge virale est nulle (indétectable = intransmissible).
- Décriminaliser le travail du sexe pour garantir la sécurité et les droits des travailleur-euses du sexe.
- Décriminaliser la possession et l'utilisation de toutes les drogues.
- Ouvrir des centres de consommation supervisée pour réduire les risques liés à la consommation de drogues et favoriser la santé publique.
- Respecter les campements comme formes légitimes de logement et les défendre face aux démantèlements qui contreviennent aux droits humains des personnes qui y résident.
- Reconnaître le droit à un domicile convenable comme un droit humain universel, notamment en abolissant la financiarisation du logement.
- Garantir le droit d'exister dans l'espace public et de l'occuper.
- Exiger un revenu décent universel.
- Augmenter le financement des organismes communautaires, à la mission plutôt que par projet, afin de garantir une action continue et efficace.